

# Mise a pied puis je travailler

## Par frederic62840\_old, le 20/04/2007 à 15:00

bonjour, j'ai actuellement etait mise a pied pour faute, je souhaiterais savoir si il est possible de travailler en interrim durant les 15 jour de ma mise a pied (pour rattrapper mon manque de salaire).d'avance merci

### Par Jurigaby, le 20/04/2007 à 18:18

#### Bonjour,

Disons qu'à priori, je ne vois pas vraiment ce qui pourrait vous en empêcher..

Maintenant, je préfère attendre, la confirmation de pierre, qui règne en maître sur cette discipline qu'est le droit du travail...

Cdt.

### Par Pierre, le 23/04/2007 à 10:49

En effet rien n'interdit de travailler ailleurs pendant une mise à pied, cependant il faut veiller à ne pas faire de la concurrence déloyale.